La fraude aux allocations familiales a atteint plus de 300 millions d'euros en 2018

25/04/2019 à 18h38

En 2018, la Caisse nationale d'allocations familiales a recensé 32.000 fraudeurs. Le montant de la fraude est quant à lui estimé à 304,6 millions d'euros. Par ailleurs, environ 20% des bénéficiaires d'allocations, soit 2 millions de personnes, ont dû rembourser l'an dernier un trop-perçu après des erreurs de déclarations.

Croisements automatisés de données avec le fisc et Pôle emploi, justificatifs réclamés aux allocataires, contrôles à domicile… La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) renforce chaque année ses moyens pour déceler les erreurs mais aussi traquer les fraudeurs dans le cadre du versement des allocations.
L'an dernier, l'administration a recensé plus de 32.000 fraudeurs, impliqués dans près de 45.000 dossiers volontairement falsifiés. Ce chiffre, relativement stable par rapport à 2017, a en revanche plus que doublé depuis 2013.

"*Cela ne veut pas dire qu'il y a deux fois plus de fraude, mais que la fraude est mieux recherchée et donc mieux détectée*", selon Vincent Mazauric, directeur général de la Cnaf, qui souligne par ailleurs que le phénomène "*ne représente que 0,35% des allocataires; l'immense majorité des gens qui se trompent ne sont pas des fraudeurs*".[…]